

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 113/26
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 63'000.- pour la
modernisation du matériel technique scénique et le
remplacement d'un projecteur (beamer) à la grande salle
de la Douane**

Délégué municipal: Roger MULLER, municipal bâtiments, culture et culte,
r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 11 mai 2026

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 23 juin 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La salle de la Douane est le seul espace à Moudon permettant d'organiser des manifestations ou des spectacles qui utilisent une scène. Le matériel technique scénique actuel n'est plus adapté pour certains événements organisés dans cette salle. Afin de maintenir une activité de qualité sur cette scène, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 63'000.- pour la modernisation du matériel scénique datant de 2008 et le remplacement d'un projecteur (beamer) installé depuis près de 15 ans.

2. Objet du préavis

Depuis maintenant plusieurs années la salle de la Douane se transforme plusieurs fois par année en une vraie salle de spectacle avec des gradins et une scène qui accueille les meilleures troupes françaises de boulevard du moment. Ces manifestations sont organisées par une équipe de bénévoles engagés, réunis sous la bannière « Moudon la Saison ». La programmation proposée séduit un public toujours plus large, composé tant de Moudonnois que de spectateurs provenant de l'ensemble de la région. Elle connaît un succès croissant comme en témoignent les statistiques présentées ci-dessous :

Année	Nbre de spectateurs
2021 – 2022	2076
2022 – 2023	2198
2023 – 2024	2391
2024 – 2025	2402
2025 – 2026	2562*

* Situation au 20.01.2026

Lors de la saison 2026, les représentations se sont déroulées dans des conditions proches du « guichet fermé », témoignant de l'intérêt soutenu du public pour « Moudon la Saison ».

Si cette programmation bénéficie d'un soutien communal, elle repose également de manière déterminante sur l'engagement du comité et sur les contributions de sponsors privés, sans lesquels elle ne pourrait être maintenue.

A ce jour, chaque spectacle implique la location de matériel technique pour plusieurs milliers de francs, afin de compenser la vétusté des équipements existants. Ces charges récurrentes pèsent significativement sur l'organisateur et sont susceptibles, à terme, de mettre en difficulté l'équilibre financier de la manifestation.

Il convient de souligner que la modernisation des équipements scéniques profiterait à l'ensemble des utilisateurs de la salle de la Douane, notamment dans le cadre de spectacles scolaires ou d'autres productions théâtrales et musicales.

Enfin, indépendamment du matériel strictement scénique, le projecteur à lampe actuellement en service depuis près de 15 ans ne permet plus d'assurer une qualité de projection

satisfaisante ni conforme aux standards actuels. Compte tenu de son ancienneté, il présente en outre un risque accru de défaillance, d'autant plus problématique que la salle est régulièrement utilisée et louée. Ces éléments justifient son remplacement par un projecteur à technologie laser, offrant notamment une meilleure luminosité et une fiabilité accrue.

Dans une volonté de valoriser la salle de la Douane comme véritable lieu culturel communal, la Municipalité entend donc mettre à disposition des organisateurs une infrastructure technique complète et adaptée aux exigences actuelles. L'objectif est de permettre l'organisation de spectacles dans de bonnes conditions sans recourir systématiquement à des locations de matériel externe, souvent coûteuses et contraignantes. Cette modernisation vise ainsi à renforcer l'attractivité de la salle, à soutenir les initiatives locales et à garantir un accès équitable à un équipement fonctionnel et de qualité pour l'ensemble des utilisateurs.

3. Aspects financiers

Le tableau des coûts est détaillé ci-après, il est basé sur des offres rentrées, à savoir :

Objet	Coûts HT / CHF
Eclairage de face pour scène	23'928
Accessoires	3'994
Alimentation électrique et régie	11'792
Régie de sonorisation	5'925
Main d'œuvre et frais divers	4'620
Projecteur (beamer)	8'020
TOTAL HT	58'279
TOTAL TTC (arrondi)	63'000

Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Mobilier, installation technique » : CHF 63'000.- à amortir en 5 ans, soit CHF 12'600.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé que 80% du coût des investissements des communes devrait être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt. Cependant, actuellement et selon les perspectives financières, la Commune n'atteint plus ces normes d'autofinancement. Il est donc pris en compte une estimation d'autofinancement de 60% et de 40% pour les fonds étrangers.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total de la dépense :	CHF 63'000.-
Autofinancement 60%	CHF 37'800.-
Fonds étrangers (emprunt) 40%	CHF 25'200.-

Les intérêts (hypothèse 2.0%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 454.- la première année et à un total de CHF 1'260.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

4. Développement durable

Le projet s'inscrit dans une démarche de durabilité en remplaçant des équipements vétustes par du matériel plus efficace sur le plan énergétique. Il permet également de réduire le recours à la location de matériel externe, limitant ainsi les transports et les coûts récurrents.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 113/26 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 63'000.- TTC pour la modernisation du matériel scénique et le remplacement d'un beamer à la grande salle de la Douane,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 5 ans,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

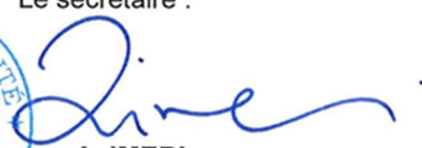
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI